



# PLAN SOBRIETE ENERGETIQUE

Actions immédiates



# PREAMBULE

## Les enjeux

La collectivité a déjà engagé plusieurs actions pour gérer durablement les ressources (notamment en ce qui concerne la problématique de l'eau)

Des efforts supplémentaires et immédiats sont aujourd'hui nécessaires pour répondre à trois enjeux :

- limiter notre empreinte environnementale
- limiter l'impact budgétaire des augmentations de tarifs liés à l'énergie
- contribuer à l'effort national en terme de capacité de production

## La méthode

- Identifier les postes les plus énergivores et coûteux pour actionner des leviers efficaces
  - Etudier la faisabilité de la déclinaison des mesures nationales à notre échelle (avec l'incertitude de l'obligation de mise en œuvre)
  - Se donner les moyens de l'implication nécessaire du plus grand nombre en accompagnant chaque mesure de pédagogie
- Les premiers postes identifiés sont l'éclairage et le chauffage
- Les aspects de second ordre relèvent notamment des usages numériques et bureautiques



## ACTIONS EN COURS OU A VENIR

# ECLAIRAGE PUBLIC

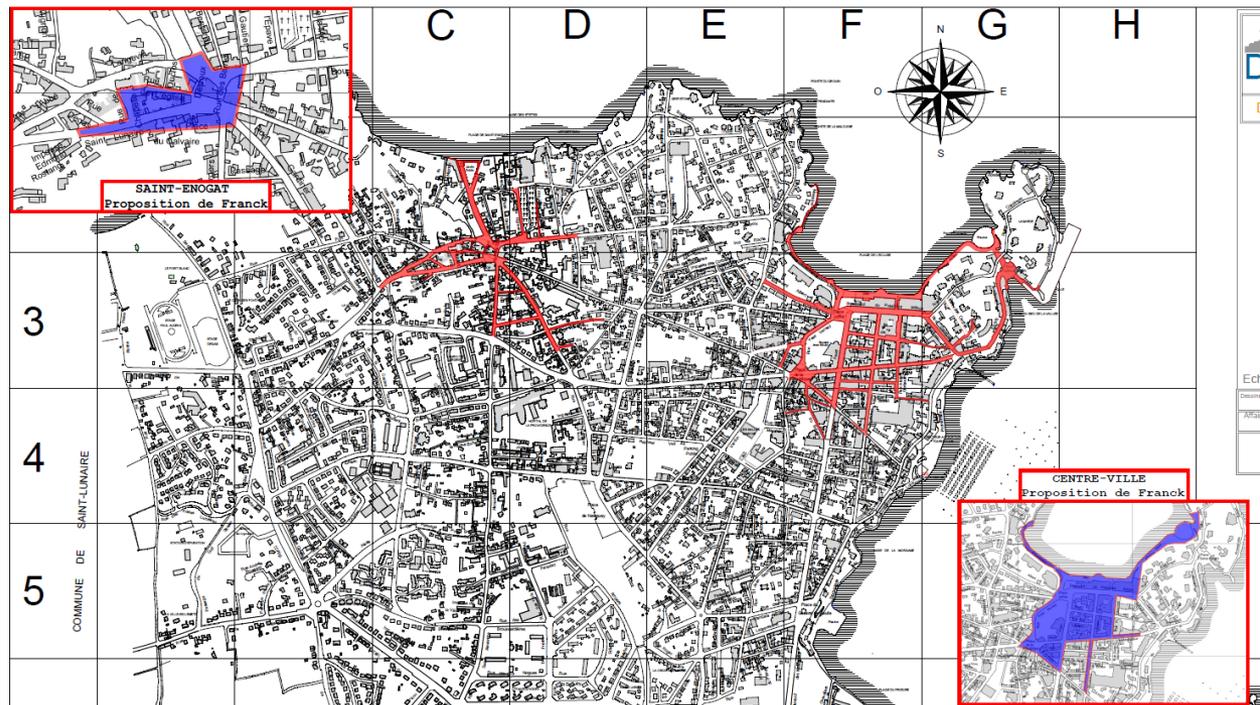
## L'enjeu

1 515 923 Kw heure consommés en 2021

Une estimation budgétaire de 529 K€ pour 2023 si aucune mesure n'est prise

## La mesure

Mise en place de la coupure de nuit entre 23h et 6h du matin (exception hypercentre et centre de St Enogat coupure de 4h à 6h)



## **L'impact**

Economie potentielle : 150 000 €, sur la base des tarifs 2022.

Des impacts connexes (incitatif pour le secteur privé)

## **Les modalités**

Lancement le 22 octobre (journée mondiale de l'énergie)

Investissement nécessaire : 6K€

Quelques mesures adaptées :

- Une information en entrée de ville et accès aux promenades
- Un balisage solaire de cheminement à des points clés du bord de mer

# USAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

## Règles générales

- Extinction des éclairages extérieurs (type médiathèque)
- Température de consigne à 19 °
- Baisse du chauffage une heure avant la fin de l'activité
- Objectif 8° si non occupation > à 48h (adaptation suivant les sites)
- Accompagnement aux changements de pratique par la formation et la pédagogie en s'appuyant sur le service transitions

## Dispositions particulières

### Palais des Arts et des Festivals

- Température de consigne en période de non occupation des salles à ajuster à la baisse par tests successifs (17° aujourd'hui).
- Fermeture de la salle du Balnéum pour la saison 2022-2023 à compter du 8 décembre

## Infrastructures sportives

- **Piscine** : Baisse de la température de l'eau : De 28 à 26,7 °C

### - **COSEC 1**

Chaque salle peut être gérée de façon autonome

- Gymnastique au sol et assimilé : 15°
- Autres locaux d'activité sportive : 14°
- Vestiaires : 19°

## - COSEC 2

Gestion différenciée et centralisée H2 et salle polyvalente – autres salles = radiateur (avec thermostat et protection)

- Gymnastique corrective et assimilé : 18°
- Gymnastique au sol et assimilé : 15°
- Autres locaux d'activité sportive : 14°
- Vestiaires : 19°
- Usages salles réunions et assimilé : 19°
- Salle polyvalente : 19°
- 5 bureaux seront totalement coupés du fait de la non utilisation permanente

## - Salle Sergent Robert

Calé par thermostat

1 seule rampe activée sur 2 – 16°

Vestiaires à 18°

## Etablissements scolaires

- Le contexte COVID oblige à une aération toutes les heures en moyenne (remarque générale pour l'ensemble des usages)
- Problématique du maintien à 19° dans ce contexte
- réflexion en cours sur la pertinence des purificateurs d'air

## Les halles (décisions prises en concertation avec les commerçants)

- Pas de chauffage dans les Halles sauf grand froid.
- Éclairage 2h30 par jour maximum



# ACCOMPAGNEMENT ET SUITES

- Une communication à destination des administrés
- Une Communication interne
- Mémento de l'argumentaire et des enjeux à destination des agents par le service transitions (+ suivi)
- Des temps de travail entre les agents (partage de pratiques et mise en place de nouvelles actions)
- Accompagnement par la communauté de communes via le Conseiller en Energie



**Merci de votre attention.**